

Entrepierres : Elections municipales du 11 mars 2001

Programme de la liste

Communication, Participation

Chers Concitoyens,

Pour vous permettre un choix en connaissance de cause, nous vous prions de trouver ci-joint notre programme pour les élections du 11 mars.

Communication et participation sont déjà une réalité pour beaucoup de communes.

Nous vous soumettons ce projet pour que, en 2001, Entrepierres puisse aussi profiter de cette réalité.

Une double-page pour 6 ans et beaucoup de projets, c'est court. Une réunion publique aura donc lieu le

Vendredi 2 mars à 20h30, Salle du Conseil Municipal à Entrepierres.

Nous pourrons y détailler nos orientations, débattre et noter vos propres suggestions.

Quels que soient les résultats le 11 mars, permettez-nous de former le vœu :

- qu'ils proviennent de l'appréciation de réalisations ou éléments concrets, ou engagements écrits,
- que nos engagements quant au fonctionnement du conseil municipal, souhaités par beaucoup, soient appliqués,
- que les candidats, aujourd'hui concurrents, deviennent ensuite partenaires autour des projets retenus.

En vous remerciant d'avance de faire circuler ces informations et de vos réactions,

Bien cordialement

Fabienne OROSMANE
Vilhosc
04.92.61.29.09

Laurence VALENCOURT
Entrepierres
04.92.61.59.05

Vincent ANDRES
Vilhosc
04.92.61.55.50
Vincent.Andres@wanadoo.fr

PS : La mise en œuvre des orientations et projets proposés vous tente déjà ? Discutons-en !

Etat des lieux

Situons le contexte, les orientations et projets passés les plus importants, avant de présenter nos propres orientations :

- **Ecole** : D'autres solutions architecturales, moins chères, n'étaient-elles pas envisageables ? A votre avis ?
- **Assainissement à Vilhosc** : Des solutions individuelles étaient possibles et moins coûteuses (5 familles seulement desservies, une voirie bien entamée). Pourquoi la commune l'a-t-elle pris à sa charge ? (rien ne l'y obligeait).
- **CET** : Des investigations ont été menées en 1999, d'abord sans délibération mandataire du conseil municipal (CM), et ensuite en opposition même avec la délibération défavorable du 17/09/1999 ! La forte mobilisation de la population semble avoir contraint à une évolution. Durable ? Nous le saurons bientôt !
- **POS** : Quiétude préservée ici. Boite de Pandore ailleurs. Que devient l'équilibre entre ex-communes ?
- **Agrandissement du cimetière de Vilhosc** : Etait ce vraiment une priorité pour Entrepierrres ?
- **Initiative(s) culturelle(s)** : Unique exemple, le travail (louable) sur la toponymie. Combien d'habitant(s) y collabore(nt) cependant ? Ne pouvait-on proposer plusieurs sujets, peut-être plus faciles, et retenir le plus demandé ?
- **Communication** : Sauf ruades, 1 fois l'an (... aux vœux). Convivial et sympathique. En 2001 est-ce ce trop ou trop peu ?
- **Réseau d'eau potable** : Problèmes permanents de débit l'été dus à la vétusté. Interventions quasiment quotidiennes. Cela ne peut qu'inquiéter. Ce dossier incombe bien aux communes ... c'est pourtant l'un des dossiers "laissés pour compte".

En toile de fond, une démographie qui croît de 50% depuis 1990, plutôt dynamique, et une vie associative (le comité de fête a dû se dissoudre récemment) qui ne va pas trop fort. La vitalité démographique n'est pas la vitalité tout court !

Entrepierrres aujourd'hui, Entredortoirs demain ?

Nos Propositions pour ENTREPIERRRES

L'état des lieux précédent n'est une attaque contre personne. Nous reconnaissons au contraire l'énergie dépensée par ceux qui ont travaillé au sein du CM. On ne peut cependant que regretter l'absence sur tous ces dossiers :

- de communication (même avec les riverains et personnes concernées !). Belle économie de concertation certes, mais pour quel résultat ? Le plus souvent des choix contraires à l'avis général et un emploi inadéquat des énergies et fonds dépensés.
- de ligne directrice pour la commune. Sans discuter de la gestion au jour le jour ... Où va Entrepierrres ?

L'âme d'un village, sa substance, c'est la **PARTICIPATION** du plus grand nombre à sa vie.

Au jour le jour ... mais aussi dans les grands moments et les choix.

Mais, pour pouvoir choisir, il faut d'abord être au courant, il faut **COMMUNIQUER**

La participation ne se décrète cependant pas et aucun projet ne peut empêcher seul la "dortoirisation" d'une commune. Plus modestement, notre ambition est d'essayer de recréer les conditions pour la participation de tous à la vie commune. Le reste ... c'est l'affaire et la volonté de tous, la vôtre aussi. Pour atteindre ce but, Entrepierrres dispose d'un atout fort : notre petit nombre. Utilisons le pour maîtriser notre développement et nos initiatives... et ne gaspillons pas cet atout.

Communication

"De la discussion jaillit la lumière". E. Rostand

- **Outils classiques** : dont nous proposons, enfin, la mise en place :
 - création d'un bulletin communal trimestriel,
 - organisation de réunions publiques trimestrielles, et en tant que de besoin,
 - organisation de réunions informelles, de quartier, pour en traiter les problèmes spécifiques,
 - affichage de l'ordre du jour des conseils municipaux avec préavis systématique de 8 jours, rappel du droit à y assister,
 - meilleur remplissage et abri du panneau d'affichage, priorité aux informations municipales,
 - réflexion sur l'emplacement des panneaux d'affichage,
- **Internet** : Aujourd'hui très utile dans les zones d'habitat dispersé et étendu. Comme Entrepierrres. Environ 10% d'entre nous sont déjà connectés. Le but serait d'offrir, pour nous et nos partenaires, un équivalent Internet des autres médias de communication : mairie/site web, boîte aux lettres/email, bulletin papier/flash email, etc.

Participation

- **Aide aux associations**: Elles sont, par essence, un facteur de cohésion des habitants. Si la commune peut, sans alourdir sa propre charge, mettre à leur disposition des moyens techniques de les aider (secrétariat, etc.), elle doit le faire.
- **Partenariat avec les associations**: La commune s'appuierait sur les associations volontaires pour traiter, sous sa responsabilité, les questions entrant dans leur objet statutaire. Ex : Un traitement volontariste du dossier des OM.
- **Conseil municipal des enfants** : Les problèmes d'incivilité nous touchent aussi. Avec les enseignants, les parents et les élèves, nous en étudierions l'intérêt pour responsabiliser nos enfants. Ils ont d'ailleurs peut-être aussi des suggestions ?
- **Commissions Municipales** : Elles seraient mises à contribution et ouvertes aux habitants non élus intéressés.
- **Référendum consultatif pour les choix importants** : Des citoyens informés, qui débattent, sont aussi aptes à exprimer un avis autorisé pour employer au mieux notre budget restreint. Notre petit nombre permet de nous consulter sans trop de difficultés. Les projets : école, CET, etc. seraient approuvés ou non, mais il faudrait convaincre plutôt qu'imposer.

Développement foncier maîtrisé

- **Préserver l'adéquation entre capacité d'accueil et population** : La qualité de vie d'un site dépend directement de sa densité de population. Ce n'est pas de l'égoïsme, mais une réalité universelle. L'ignorer, vouloir plus d'habitants que la terre ne peut en accueillir, n'est pas de l'intégration, mais de la "dortoirisation". Quand possible, une réflexion quant à l'impact des implantations nouvelles sur le maintien, ou l'amélioration, de l'équilibre existant serait donc menée, et intégrée au POS.
- **Maintenir l'équilibre entre les 3 ex-communes** : Sans nier les spécificités de chacune. On voudrait ne pas lire dans le POS, pour Mézien : "... du fait de son caractère perché. Il est donc décidé d'y limiter l'urbanisation ..." et pour un autre hameau (où vivent une dizaine de familles et d'enfants) : "...ancien village perché, où ne subsistent plus aujourd'hui que quelques constructions ... la commune y envisage la construction de logements collectifs".
- **Veiller à l'harmonie** : entre constructions individuelles (pour éviter les couacs type terrasses en vis-à-vis, etc.), ainsi qu'entre quartiers. En informant au mieux les nouveaux arrivants des projets voisins en cours.

Développement économique axé sur la qualité

- **Intéresser des PME à la hauteur de nos propres qualités** : Entrepierrres jouit d'une situation géographique très favorable (proximité de l'autoroute, sans ses nuisances), et d'un cadre de vie encore très préservé. La qualité attire la qualité. Nous l'avons déjà vérifié avec l'implantation de PME du secteur high-tech aussi bien que de l'élevage de qualité ou de la production "bio". Un site web communal est un élément minimal d'une telle ambition.
- **Refuser un CET** : En plus de bien d'autres problèmes, une implantation de type CET, en attire d'autres de la même branche ... mais fait fuir le reste. Loin d'être une manne financière (sauf pour quelques-uns), un CET serait donc, sur le long terme, une source de déficit global. Notre opposition est donc absolue et se traduirait en actes concrets.

Projets communaux

Dans la mesure des moyens restants (à évaluer), voici quelques projets qui pourraient être étudiés :

- **Équipement sportif collectif** : Les plus jeunes, de plus en plus nombreux, n'ont pas encore d'équipement (à part le boulodrome) de sport collectif tel le football. Son choix et son emplacement se feraient, évidemment, par consultation.
- **St Symphorien** : Doit-on laisser cette partie d'Entrepierrres tomber en ruine faute de véritables réflexions et décisions à son sujet ? Nous pensons que St Symphorien mérite au moins une réflexion collective quant à son avenir.
- **Suivi des travaux** : Maître d'œuvre ou pas, que des travaux soient engagés, à partir d'études bâclées en quelques heures, sans plans fiables, ni délais, ni informer les riverains, n'est pas normal. Nous serions plus exigeants sur ces points. Tout chantier sur la commune (ex: réseau EDF) serait suivi par la commune.

Patrimoine / Culture / Divers

• Quelques projets que nous proposerions d'étudier :

- Sécuriser et tenter de réhomogénéiser l'accès aux 2 écoles → 2° point de vente des tickets repas
- Enlèvement groupé des épaves automobiles → Entretien des abords des villages
- Aide à la réhabilitation de la Chapelle de Vilhosc → Enlèvement semestriel des "monstres"
- Accès facilité aux archives communales → Réhabilitation de certains chemins
- Formation Internet par et pour les habitants → Réédition du "Roman d'Entrepierrres"
- Aménagement du Vançon: sports d'eau vive, pêche, etc. → Passage du bibliobus
- Utilisations hors-scolaire de la salle de psycho-motricité de la nouvelle école
- Une manifestation culturelle semestrielle, ex : randonnée culturelle

• **L'affouage:** L'affouage en cours, en groupes, permet aux solidarités entre voisins, entre nouveaux et anciens, et entre générations, de se réaliser concrètement autour d'un travail, de pique-niques en commun, etc. La commune, corps social qui veut être uni, y a directement intérêt. Nous souhaiterions donc maintenir cette tradition millénaire. Nous demanderions toutefois aux garants des propositions (ex: meilleure information) pour augmenter le nombre d'affouagistes bénéficiaires.

Une fête, sur le lieu même de l'affouage, pourrait aussi agréablement le clôturer ?

Engagements relatifs au Conseil Municipal (CM)

En cas d'élection, dans le respect de la loi, pour un fonctionnement plus collégial, mieux réparti et donc plus efficace :

- Légitimité** → Nous respecterons la volonté des électeurs quant aux choix du maire et des adjoints. Entre plusieurs candidats à ces postes, nous voterons pour celui qui aura totalisé le plus de voix.
- Commissions** → Sous l'autorité du maire, chaque élu prendra la responsabilité au moins d'une commission (voirie, école, etc.). Il sera le point d'entrée pour les questions qui en relèvent et assurera le suivi des dossiers.
→ La liste des commissions et du conseiller en charge, avec ses coordonnées (tél., email) sera affichée en mairie et régulièrement publiée dans le bulletin communal. Pas d'élu sur liste rouge.
- Transparence** → Tous les conseillers seront systématiquement conviés aux CM restreints.
→ Aucune investigation importante ne sera menée sans une délibération mandataire explicite.
→ Pour les décisions importantes, les comptes-rendus mentionneront les arguments pour et contre. Si c'est trop long, les documents expliquant la décision seront cités, et rendus facilement accessibles.
→ Les courriers concernant un dossier seront systématiquement lus en séance. Si le CM le juge utile, les personnes concernées seront invitées à exposer leurs arguments.
→ Les photocopies de compte-rendus seront systématiquement accordées.
- Communication** → Toute question orale recevra une réponse orale dans un délai maximum d'un mois. Toute question écrite recevra une réponse écrite dans le même délai.

Conclusion

Le programme proposé ne pourra pas être l'œuvre seulement de quelques-uns. Même si quelques-uns peuvent le rendre possible et le faciliter. La fréquence et le nombre des réalisations dépendront du budget restant, mais surtout des volontés disponibles. Tous ceux qui souhaitent, ou souhaiteront, y contribuer, sont et seront donc bienvenus pour le mettre en œuvre.